Commune

LE PONTET

(Département de Vaucluse - 84 130)

Plan Local d'Urbanisme

5.3 Document Graphique

Plan Sud

Echelle: 1/2 500°

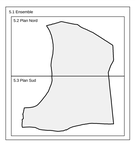

Elaboration du PLU	Prescription 12/04/2012	Arrêt 11/12/2018	Mise à l'enquête 31/08/2020	Approbation 10/12/2020

Atelier d'Urbanisme Michel LACROIZE et Stéphane VERNIER
5, place de la Poste Résidence Saint Marc
30131 PUJAUT
atelier@wanadoo.fr

0 125 250

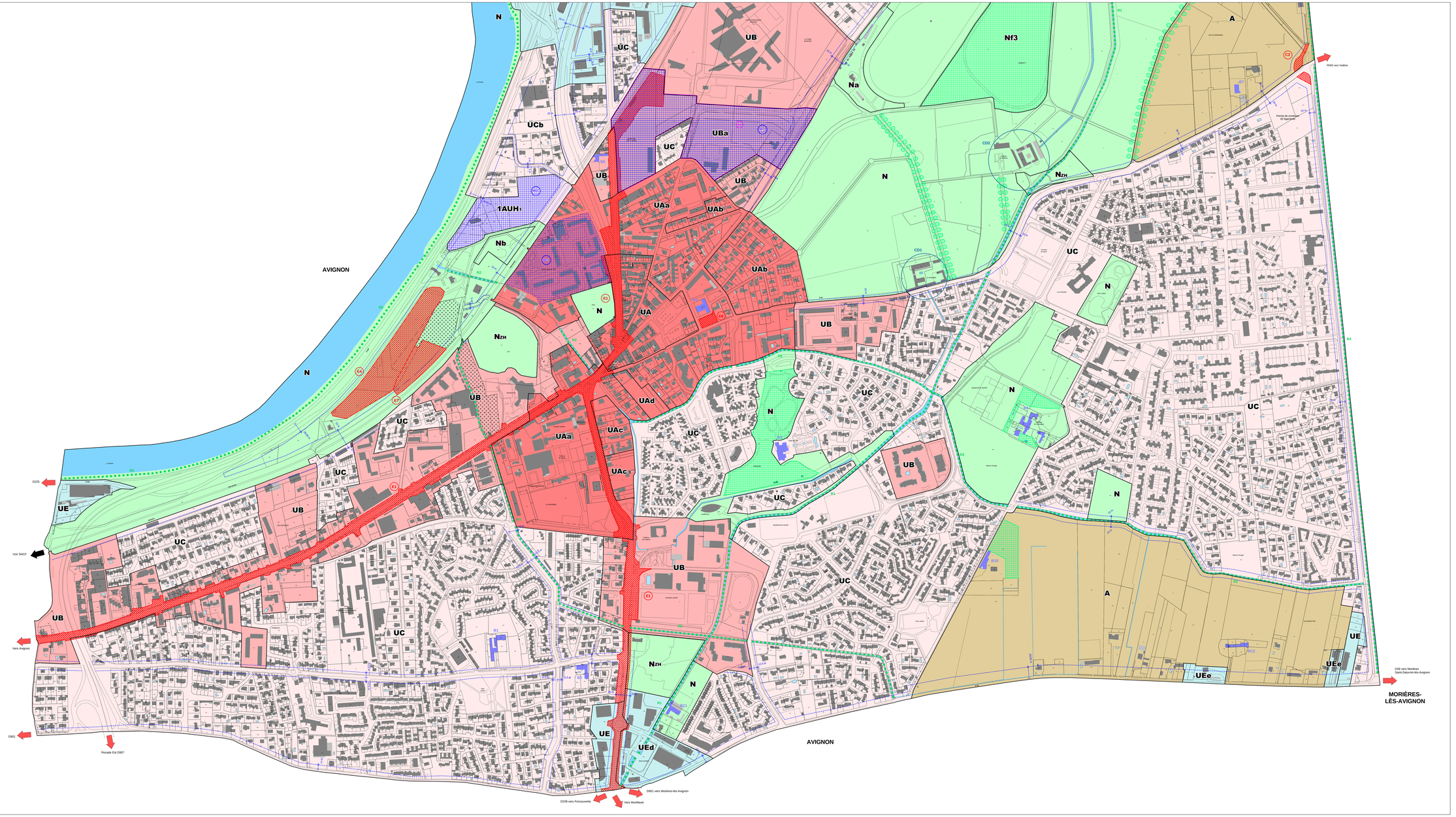

Légende

UA Zones et secteurs

Espaces boisés classés

Recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Ripisylves et végétations en bordure de cours d'eau à préserver au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
R1 - Canal de Vaucluse
R2 - Roubine Morières Cassagne
R3 - Filiole Saint-Martin
R4 - Canal Crillon
R5 - Rhône

Zone non aedificandi de collecte et de gestion des eaux pluviales
Noues paysagères (largeur : 12 mètres)

B1 Eléments bâtis à conserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

CD1 Bâtiments identifiés au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme pour lesquels un changement de destination est autorisé
1 - La Grangette
2 - Château de Roberty
3 - Forêt Rose
4 - La Bézette

Indication d'accès préférentiel (position indicative)

Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du Code de l'Urbanisme

N° Opération	Localisation	Références cadastrales	Superficie totale	Programme de logements
SMS n°1	Zone 2AU	BK 1-11, 13 à 15, 19 à 26, 32, 34 à 36, 76, 78, 87, BI 57 BN 3 à 8, 11, 12, 14 à 18, 22 à 25, 31, 33, 38 à 51 BI 56, 60 à 66, 148, 162, 164	33,1 ha environ	35% de logements sociaux au minimum*
SMS n°2	Secteur UBa	AY 45 BC 46, 49, 50, 54, 56, 59, 65 TK 71, 73, 74, 75, 76, 80	9,1 ha environ	35% de logements sociaux au minimum*
SMS n°3	Secteur UAa	AW 166, 168, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 176, 178, 177, 179, 180, 183, 184, 187-188, 190, 279, 271, 275, 273, 277	4,4 ha environ	35% de logements sociaux au minimum*
SMS n°4	Zone 1AUH1	AW 32, 36, 38, 230, 231, 233p, 233, 292, 293, 294, 295, 296, 297	2,8 ha environ	25% de logements sociaux au minimum*
SMS n°5	Zone 1AUH2	AP 21, 14, 117, 176, 304, 305p	2,5 ha environ	30% de logements sociaux au minimum*

*Leur répartition géographique devra être prévue au niveau de l'étude du plan de masse d'ensemble

Périmètre de la servitude d'attente de projet au titre de l'article L. 151-41-5 du Code de l'Urbanisme

N°	Objet	Bénéficiaire	Durée de la servitude
SAP n°1	Secteur de la Gare Projet d'aménagement urbain	Commune Le Pontet	5 ans à compter de la date d'approbation de l'élaboration du PLU

Emplacements réservés, avec numéro de référence d'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés

Ref.	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surfaces approximatives en m²
Voirie communale ou intercommunale			
C1	Voie structurante entre le RD 225 et l'avenue de St-Tronquet Raccordement du Chemin des Petits Rougiers	Grand Avignon	61 720
C2	Carrefour route de Vedène / Chemin du Canal Crillon	Commune	1 710
Voirie départementale			
D1	Voirie départementale Echangeur Avignon Nord	Conseil Départemental	8 670
Equipements publics			
E1	Création de deux lignes de tramway Aménagement de voirie et des aménagements très à cris lignes	Grand Avignon	107 000
E2	Réseau de collecte et de gestion des eaux pluviales - Quartier Périgord	Grand Avignon	13 460
E3	Extension du port	Grand Avignon	47 870
E4	Zone d'expansion de crue	Grand Avignon	27 310
E5	Aménagement d'un bassin de délestage du Canal de Vaucluse	Syndical Mixte du Bassin des Sorgues	152 800
E6	Projet de 3ème branche du Canal de Vaucluse	Syndical Mixte du Bassin des Sorgues	26 230
E7	Extension du cimetière	Commune	8 655
E8	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1 223
E9	Projet de conduite d'alimentation en eau potable - Interconnexion de secours	Grand Avignon	10 506

Risques naturels

f3 Risque feux de forêt aléa moyen

i4 Risque inondation (P.P.R 20/01/2000) : hauteur de crue de référence inférieure à 1 mètre et crue décennale nulle